

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 15 novembre 2012 à 10 h 15
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Richard Bélanger	M. Jean-Marc Gibeau
M. Jean-Jacques Beldié	M. Michel Gilbert
M. Michel Bissonnet	M. Jacques Lambert
M. Pierre Charron	M. Paul Larocque
Mme Suzanne Dansereau	M. Paul Leduc
Mme Chantal Deschamps	M. Bill McMurchie
M. Alan DeSousa	M. Luis Miranda
M. Christian G. Dubois	M. Jean-Marc Robitaille
M. Alvaro Farinacci	Mme Caroline St-Hilaire
M. Sammy Forcillo	M. Peter F. Trent
Mme Helen Fotopulos	M. Frank Venneri
M. Pierre Gagnier	

N'ONT PU ASSISTER

M. Basile Angelopoulos*, M. Philippe Brunet*, M. Guy Pilon*, M. Gérald Tremblay et M. Gilles Vaillancourt.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 8 novembre 2012 et l'avis public a été donné le 5 novembre 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 20 par le secrétaire en l'absence du président et du vice-président.

CC12-031

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR : M. Michel Gilbert

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu de désigner Mme Caroline St-Hilaire comme présidente d'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

M. Larocque demande l'ajout à l'ordre du jour du point 3.4. concernant le rapport de la Commission du transport.

CC12-032

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Sammy Forcillo

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 27 septembre 2012.

CC12-033

RÈGLEMENT 162-22 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-160 adoptée à sa séance du 25 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Michel Gilbert

APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Dansereau

Il est résolu d'approuver le règlement 162-22 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage érablière commerciale dans l'affectation agricole sur le territoire de la ville de Sainte-Julie puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CC12-034

RÈGLEMENT S-192 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE MIRABEL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-161 adoptée à sa séance du 25 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : Mme Helen Fotopulos

APPUYÉ PAR : M. Michel Gilbert

Il est résolu

De désapprouver le règlement S-192 de la MRC de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'extraction à même une partie de l'aire d'affectation rurale puisqu'il n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard des éléments suivants :

.../3



CC12-034
suite

Le territoire de l'agrandissement projeté est situé à l'intérieur d'un bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain et le règlement ne respecte pas les critères 3.1.1 et 3.1.3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il n'identifie pas les bois et les corridors forestiers métropolitains et les aires boisées et qu'il ne définit pas les usages compatibles et les mesures pour assurer la protection du couvert boisé ;

Le territoire de l'agrandissement projeté comporte des milieux humides et le règlement ne respecte pas les critères 3.1.2 et 3.1.4 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il n'identifie pas et ne caractérise pas les milieux humides de plus de 0,3 hectare et qu'il ne demande pas à la ville de se doter d'un plan de conservation ;

Le territoire de l'agrandissement projeté comporte un lac et un cours d'eau et le règlement ne respecte pas le critère 3.2.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisque les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vigueur n'y sont pas intégrées.

D'inviter la municipalité régionale de comté à réviser la modification proposée de son schéma et y intégrer les éléments de concordance requis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement particulièrement à l'égard de la caractérisation des milieux humides, la protection des bois et corridors forestiers et la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vue d'en assurer la conformité avec le plan métropolitain et de permettre au Conseil de l'approuver.

M. Charron, Mme Deschamps, M. Larocque et M. Robitaille inscrivent leur abstention.

CC12-035

GRILLE TARIFAIRE 2013 DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-166 adoptée à sa séance du 25 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

APPUYÉ PAR : M. Paul Leduc

Il est résolu de ne pas désavouer la grille tarifaire des titres de transport métropolitain pour l'année 2013 adoptée par le conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport par la résolution 12-CA(AMT)-269.



CC12-036 VERSEMENT PAR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT DU
PRODUIT DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-167
adoptée à sa séance du 25 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Pierre Charron

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 2.8 du décret 1183-2010
du gouvernement du Québec, l'état définitif de la distribution pour
l'exercice financier 2010 de la majoration de la taxe sur les carburants de
1,5 cent le litre dédiée au financement du transport en commun sur le
territoire de l'Agence métropolitaine de transport, énoncé au document
joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC12-037 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU ARTÉRIEL
MÉTROPOLITAIN

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-153
adoptée à sa séance du 4 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu

D'adopter, en vertu du premier alinéa de l'article 158.1 de la Loi sur la
Communauté, le projet de règlement identifiant le réseau artériel
métropolitain, joint à la présente résolution pour en faire partie
intégrante ;

De le transmettre, conformément à la Loi, au ministre des Transports, à
l'Agence métropolitaine de transport et aux municipalités dont le
territoire est compris dans celui de la Communauté afin qu'ils puissent
donner leur avis, et

D'en informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire à la suite de l'avis gouvernemental transmis à la
Communauté pour permettre l'entrée en vigueur du Plan métropolitain
d'aménagement et de développement.

CC12-038 RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

PROPOSÉ PAR : M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu d'imprimer le rapport de la Commission du transport de la
Communauté sur le transport en commun, déposé en août 2012, et de
diffuser cette version imprimée dans un délai de 30 jours.



CC12-039 NOMINATION À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-154 adoptée à sa séance du 4 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

APPUYÉ PAR : Mme Helen Fotopulos

Il est résolu de désigner Mme Jane Cowell-Poitras, membre du conseil de la Ville de Montréal, comme membre de la Commission de l'environnement pour combler un poste vacant.

CC12-040 PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE12-170 adoptée à sa séance du 25 octobre 2012,

PROPOSÉ PAR : M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

Il est résolu de désigner M. Guy Pilon à titre de président de la Commission du transport en remplacement de M. Paul Larocque qui demeure membre de la commission.

Interventions

- Intervention de Mme Helen Fotopulos, présidente de la Commission de l'aménagement, concernant l'Agora métropolitaine et le Rapport de la Commission sur une stratégie immobilière.
 - Intervention de M. Jacques Lambert, président du Comité consultatif agricole, concernant le Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, tenu le 1^{er} novembre 2012.
 - Intervention de M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté, qui dépose une liste préliminaire de projets de l'an 1 de la Trame verte et bleue et les cartes du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
-



Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 13 septembre et le 4 octobre 2012.
 - Liste des contrats au 8 novembre 2012.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 55.

Les résolutions numéros CC12-031 à CC12-040 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline St-Hilaire
Présidente de l'assemblée

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Basile Angelopoulos, M. Philippe Brunet et M. Guy Pilon ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.



ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 15 novembre 2012

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Bruce Walker, STOP	Consultation publique de la Commission de l'environnement en janvier 2013
M. Normand Parisien, Transport 2000 Québec	Hausse des tarifs du transport en commun